

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/03 du 04 avril 2018

D. 2018/03-11 – DOMAINE – Allénation PERRON – Chemin des Garbustets

L'an deux mil dix-huit, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DELLAC Anne-Marie, GACHES (ex-DESCHAMP) Lydie, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER J-Claude, MARTINAZZO Estelle, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc, WASTJER Michel.

Absents excusés : DARES Patrick, FOISSAC Christian, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, RIBOUCHON Thomas.

Absents : BINET Pascale, BOSCARIOL Eric, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, NESPOLO Florence, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Pouvoirs : DARES Patrick à DELLAC Anne-Marie, FOISSAC Christian à BRUN Dante, LABIT Alain à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, MARTY Laurent à WASTJER Michel, RIBOUCHON Thomas à GACHES (ex-DESCHAMP) Lydie.

Les conseillers ont été convoqués le 29 mars 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, et Marie-Brigitte CHOISY, Responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Sur demande des propriétaires riverains du bout du chemin des Garbustets d'acquérir une emprise d'environ 80 m² pour la pose d'un portail et étant donné que cette partie de chemin ne semble desservir que cette propriété, par délibération n° D. 2017/06-19, le Conseil Municipal a approuvé sa désaffectation à l'usage du public et son déclassement dans le domaine privé de la commune en vue de son allénation après enquête publique. L'enquête publique a été organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-3 à R. 141-7 du Code de la voirie routière, du 13 au 27 novembre 2017. Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions favorables le 19 décembre 2017 (voir rapport ci-joint). Le bout du chemin a fait l'objet d'un document d'arpentage afin de déterminer la surface exacte à céder (voir plan de division). Il est donc désormais possible de constater la désaffectation matérielle de cette emprise et d'acter son déclassement du domaine public et son reclassement dans le domaine privé communal en vue de sa cession. Conformément à l'avis des domaines en date du 31 mai 2017, ce bout de chemin sera cédé au prix de 3,12 € par m².

Ouï le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

- constate la désaffectation à l'usage du public de l'emprise du chemin des Garbustets et la déclassé du domaine public communal,
- décide de son incorporation dans le domaine privé communal,
- cède cette emprise à M. et M^{me} PERRON pour un montant de 3,12 €/m² correspondant à l'évaluation des domaines.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 05 avril 2018
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

Daniel DUPUY

